



Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Mission de prévention des toxicomanies

2012 DASES 479 G Subvention et avenant n°1 à convention (222.000 euros) avec l'association Coordination Toxicomanie (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Coordination Toxicomanies » sollicite, pour l'exercice 2012, un financement du département de Paris à hauteur de 269.641 euros afin de densifier les actions de médiation et d'animation territoriale concernant les problèmes liés aux drogues qu'elle coordonne dans le Nord Est parisien. Il s'agit de promouvoir, conduire, soutenir et coordonner toute initiative ayant pour but de répondre aux préoccupations des habitants du territoire confrontés aux différents problèmes liés aux drogues. Par ailleurs, elle souhaite développer le recueil des données de l'observatoire local des toxicomanies (OLT).

Intervenant dès sa création dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans le 18^{ème} arrondissement, elle intervient également depuis 2004 autour du quartier Stalingrad et selon les besoins liés aux déplacements des usagers de drogues au sein du 19^{ème} arrondissement ainsi que dans le nord du 10^{ème} et plus particulièrement dans les quartiers bénéficiant d'une inscription au Contrat de Cohésion Urbaine et Sociale (CUCS). Elle est également sollicitée pour apporter son expertise auprès des acteurs et institutions confrontés aux problèmes de drogues.

Ses objectifs sont de répondre aux préoccupations des habitants de ces quartiers confrontés aux différents problèmes liés aux drogues ; de faciliter l'accès des usagers de drogues aux structures sociales et sanitaires, de droit commun ou spécialisées ; de développer et animer un travail partenarial avec les différentes institutions concernées par les problèmes liés aux drogues, avec notamment des informations ou des formations régulières, la mise à disposition d'outils ad hoc ; d'étendre progressivement l'observatoire des toxicomanies en place à tous les quartiers du nord-est parisien et d'apporter son expertise au sein des différentes instances parisiennes confrontées aux problématiques des drogues.

Depuis 2006, elle est financée par l'assurance maladie pour les actions qu'elle mène en tant que centre d'accompagnement et d'accueil à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD). Les crédits sollicités auprès de la collectivité parisienne correspondent aux actions menées en sus du cahier des charges des CAARUD. Ces actions sont cofinancées par des crédits déconcentrés de la MILDT.

Dans le cadre des activités du CAARUD gérées par Coordination Toxicomanie, l'équipe œuvre dans le but de faciliter l'accès des usagers de drogues aux droits et aux soins. Ses activités se situent dans l'accompagnement et le suivi éducatif des personnes ainsi que dans leur orientation tant dans le dispositif spécialisé que les dispositifs de droit commun.

En 2011, le suivi (?) des personnes a ainsi représenté 69 orientations, 72 accompagnements et 103 visites. La file active globale du CAARUD était constituée de 302 personnes.

Hors CAARUD, l'association a poursuivi, pour la 4^{ème} année consécutive, l'animation de séances de formation sur le thème de la relation aux personnes précarisées consommatrices de produits psycho actifs à la demande d'un Institut en Soins Infirmiers. Au titre de l'animation territoriale, l'association participe aussi aux conférences/débats sur le thème des « abus d'écrans » qu'elle mène au sein des territoires. Elle a également animé un cycle de formation sur les problématiques d'intervention de la DPP liées aux addictions à destination des volontaires de la protection civile, des correspondants de nuits notamment sur la problématique en vue de faciliter leur intervention auprès des publics usagers de drogues.

Au titre de l'animation territoriale, l'association a poursuivi son travail d'informations et de propositions concernant les regroupements d'usagers sur les espaces publics notamment, à Stalingrad, à la Goutte d'Or, à la

Porte de la Chapelle mais aussi le quartier des Halles depuis le projet d'orientation des personnes sans abri. A cet égard, l'association associe l'apport du travail du CAARUD et de médiation des équipes de proximité et un apport synthétique de l'action des acteurs de réductions des risques auprès des décideurs publics.

Les missions spécifiques de médiation sont fortement investies par l'association sur ces territoires permettant la diminution des tensions entre usagers de drogues et riverains. En 2011, 73 habitants, 49 commerçants, 163 professionnels, 46 gardiens et 20 médiateurs CLS ont été rencontrés et sensibilisés.

Au titre de l'Observatoire Local des Toxicomanies (OLT), l'association a poursuivi son travail de diagnostic et d'étude sur les enjeux liés à l'intervention de réduction des risques sur le territoire parisien. Elle a ainsi, à titre d'exemple, travaillé en 2011 sur les automates parisiens afin d'analyser leur activité. Elle a également contribué au diagnostic de différents quartiers parisiens dans le but de mieux appréhender la problématique des nuisances générées par les usagers de drogues dans des lieux publics et in fine définir une action de médiation qui soit résolutive.

Par ailleurs, le travail cartographique a été présenté au colloque métropolitain « Drogues, conduites à risques : quelles politiques, quelle prévention ? » co-organisé par la Mairie de Paris (DASES-MPT), le Conseil Général de la Seine Saint-Denis et le Forum Français de Sécurité Urbaine. Il ressort que cet outil permet une connaissance fine du territoire et de ses problématiques. Il constitue une aide à la décision pour les professionnels de ce champ, les décideurs politiques et les différents acteurs locaux.

En 2012, l'Observatoire local des toxicomanies va poursuivre la mise à jour des données et la production d'une nouvelle cartographie des territoires parisiens pour lesquels elle est missionnée.

En 2012, la demande de soutien de Coordination Toxicomanies présente une augmentation de 62.641 euros, pour un total s'élevant à 269.641 €.

Cette augmentation correspond aux besoins nouveaux des territoires confrontés au développement de « scènes ouvertes de drogues » dans le 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements de Paris. Ces scènes disséminées sur ces territoires génèrent des nuisances en termes de tranquillité publique pour les riverains et accroissent les risques pour les usagers très précarisés qui vivent à la rue.

Pour poursuivre ces actions territoriales, nous proposons d'augmenter le financement de Coordination Toxicomanies de 15.000 euros.

Une fiche technique détaillée est jointe en annexe.

Compte tenu de l'intérêt des actions mises en œuvre, je vous propose d'attribuer, dans le cadre d'un avenant à la convention précédemment conclue, un financement à hauteur de 222.000 € au titre de l'exercice 2012

Ce financement sera imputée pour le volet de la médiation sociale, sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 (147.000 €) et pour le volet sanitaire, sur les crédits inscrits au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 (75.000 €) du budget de fonctionnement 2012 du département de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 479 G Subvention et avenant n°1 à convention (222.000 euros) avec l'association Coordination Toxicomanie (18e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer une subvention et une participation dans le cadre d'un avenant à la convention précédemment conclue au titre de l'exercice 2012

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6° Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle du 17 novembre 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Coordination Toxicomanies (D06906) (Simpa 28602) (2012_05543), 46, rue Custine (18e) fixant d'une part, à 147.000 euros le montant de la participation et d'autre part, à 75.000 euros le montant de la subvention attribués à cette association au titre de l'exercice 2012.

Article 2 : La dépense correspondante à la subvention sera imputée pour un montant de 75.000 € au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 du département de Paris de l'exercice 2012 et des budgets ultérieurs sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : La dépense correspondante au montant de la participation sera imputée pour un montant de 147.000 € au chapitre 65, rubrique 584, nature 6568 du budget de fonctionnement du département de Paris de l'exercice 2012 et des budgets ultérieurs sous réserve de la décision de financement.